



AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur

Règlement 21-525 décrétant une dépense de 902 000 \$ et un emprunt de 902 000 \$ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques (Règlement numéro 21-528)

EST donné avis public par madame la directrice générale et greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE le règlement 21-525 décrétant une dépense de 902 000 \$ et un emprunt de 902 000 \$ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques (Règlement numéro 21-528) est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021 suite à son approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité et sera disponible sur le site Web de la Municipalité dès qu'il sera approuvé par la MRC des Maskoutains.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 17 novembre 2021.

Me Josée Vendette
Directrice générale et greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Vendette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 17 novembre 2021 minimalement aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 novembre 2021.

Me Josée Vendette
Directrice générale et greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale